

# Subantarctique

**La France possède trois groupes d'îles situés à la limite des océans Indien et Austral : Crozet, Kerguelen et Amsterdam – Saint Paul.**

Ces îles organisées en trois districts ont le statut de Territoire d'Outre-Mer. La représentation de l'État est assurée par l'administration des **Terres australes et antarctiques françaises** (TAAF). Dans chacun de ces districts, où il n'y a pas de population permanente, il existe **une base à vocation scientifique** :

**Île Kerguelen avec la Base de Port au Français**

**Île de la Possession, archipel Crozet avec la Base Alfred Faure**

**Île Amsterdam avec la Base Martin de Viviès et l'île Saint Paul**

L'administration des TAAF est responsable de la gestion fonctionnelle de ces bases ; l'IPEV a en charge la maintenance des laboratoires scientifiques, l'installation des nouveaux équipements de recherche, le ravitaillement et la remise en état des refuges éloignés servant aux différents programmes.